

MATA CAPITAL AM
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 18, rue Jean Giraudoux – 75116 Paris
953 214 541 RCS Paris
(la « **Société** »)

**ACTE SOUS SIGNATURE PRIVEE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre,

LA SOUSSIGNÉE :

1. **MATA CAPITAL MANAGEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 69 000 euros, dont le siège social est situé 18, rue Jean Giraudoux, 75116 Paris, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 813 435 401, représentée par son président, STRATA HOLDING SARL, elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Baptiste PRACCA, dûment habilité à l'effet des présentes ;
2. par son gérant, Monsieur Jean-Baptiste Pracca, dûment habilité à l'effet des présentes ;

Agissant conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et aux stipulations de l'article 24 des statuts de la Société, et en tant que seul associé de la Société représentant ensemble la totalité des mille (1 000) actions composant le capital social de la Société,

(Ci-après l' « **Associé Unique** »),

Après avoir rappelé que le budget et le programme de travail du commissaire aux comptes (les « **Documents** »), lui ont été communiqué,

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

1. Nomination de la société PCA CONSEILS en qualité de premier Commissaire aux comptes de la Société.
2. Pouvoirs pour formalité

PREMIÈRE DÉCISION

(Nomination du premier Commissaire aux comptes de la Société)

L'Associé Unique,

connaissance prise des Documents,

décide de nommer la société PCA CONSEILS, société par actions simplifiée au capital social de 107 500 euros, dont le siège social est sis 11, rue Laugier 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 400 335 535, en qualité de premier Commissaire aux comptes de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Associé Unique,

décide de conférer tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous signature privée à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous signature privée qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Fait à Paris, le 15 décembre 2023, en un (1) exemplaire original.



MATA CAPITAL MANAGEMENT

Représentée par son Président,

STRATA HOLDING SARL,

Elle-même représenté par son Gérant,

Monsieur Jean-Baptiste Pracca